

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le compte administratif 2018 retrace de façon détaillée l'exécution du budget au cours de l'année écoulée. A ce titre, il présente le relevé des opérations réalisées et restant à réaliser en recettes et en dépenses pour l'exercice 2018, dans le cadre des crédits ouverts par le Conseil municipal lors du vote :

- Du budget primitif 2018, le 12 avril 2018
- Des décisions modificatives des 21 juin, 18 octobre et 17 décembre 2018,
- De la révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement du budget 2018, le 17 décembre 2018.

La population INSEE qui sert au calcul des ratios est de 6 828 habitants.

L'exécution budgétaire 2018 (annexe 1) présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement :	514 879,05 €
Résultat de clôture 2017 en section de fonctionnement :	+ 826 091,78 €
Part du résultat 2017 de fonctionnement affecté à l'investissement :	- 500 000,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	= 840 970,83 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 en section d'investissement :	-129 283,46 €
Résultat de clôture 2017 en section d'investissement :	201 295,68 €
Résultat de clôture de la section d'investissement :	= 72 012,22 €

Résultats 2018 :

Résultat de l'exercice :	385 595,59 €
Résultat de clôture :	912 983,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation générale de l'évolution des réalisations en recettes et en dépenses de 2014 à 2018 (annexes 2-a et 2-b).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 9 049 912,96 €, soit une baisse de 0,76% entre 2017 et 2018. Les recettes réelles s'élèvent à 8 998 590,20 € (dont reprise du résultat antérieur mentionné ci-dessus).

La répartition des recettes par fonction (annexe 2-c) présente la structure des produits : les « recettes non ventilables » (fonction 01), c'est-à-dire non affectées à une activité ou un service particulier, représentent 86,81% des recettes réelles, soit 7 768 267,42 €. Elles regroupent principalement l'ensemble des produits de la fiscalité ainsi que les dotations et compensations de l'Etat (DGF, DSR...),

La répartition des recettes réelles liées aux services représente les 13,19% restants et fait apparaître au classement 2018 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant	%	Pour mémoire BP 2018
F6-famille	369 533,12 €	30,04	357 818 €
F2-enseignement et formation	280 701,58 €	22,82	232 550 €
F3-culture	140 159,69 €	11,39	141 250 €
F9-action économique	132 014,12 €	10,73	140 300 €
F0-services généraux des administrations	92 933,57 €	7,55	71 388 €
F8-aménagt et services urbains, environ.	81 868,87 €	6,65	31 017 €
F4-sport et jeunesse	69 632,31 €	5,66	74 816 €
F7-logement	52 944,26 €	4,30	45 955 €
F5-interventions sociales et santé	9 925,26 €	0,81	14 800 €
F1- sécurité et salubrité publiques	610,00 €	0,05	110 €

La fiscalité nette

(Annexes 3 et 9)

La fiscalité nette regroupe le produit fiscal, les compensations fiscales de l'Etat au titre des décisions de dégrèvements, abattements, ... prises par les lois de finances, ainsi que le solde du dispositif de péréquation.

La fiscalité nette affiche un montant total calculé à 5 353 399 €, en baisse de 0,73 % par rapport à 2017. Si l'on exclut la compensation exceptionnelle de l'Etat versée dégressivement de 2015 à 2017 correspondant à des pertes de bases d'imposition à la Contribution Economique (CET) et des pertes de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), le taux d'évolution entre 2017 et 2018 est en hausse 0,32%.

Le produit fiscal

Pour l'exercice 2018, les taux des taxes locales sont restés identiques à ceux votés depuis 2015.

Le produit fiscal s'élève à 4 919 974 €, soit une faible hausse de 0,02%, et représente 91,90% du montant global de la recette fiscale nette (contre 91,21% en 2017). Cette progression est principalement due à la fiscalité locale (+ 0,04%) dont une hausse de 0,02% sur les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que + 12,98% sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) assortie d'une baisse de 25,96% sur la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales).

Le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

La Ville est globalement contributrice au FPIC pour un montant net de 28 537 € incluant 101 439 € de recettes et 129 976 € de reversement (imputés au chapitre 014 « Atténuation de produits »).

Les compensations de l'Etat

Ces produits s'élèvent à 461 962 €, représentant 8,63% des recettes liées à la fiscalité.

Dotations et Participations

(Annexe 4 et 9)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est composée de 3 parts : la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Avec un montant global de 1,685 million, qui représente 90,06% du montant global des dotations & participations (contre 90,40% en 2017), il est constaté une certaine stabilité après des prélèvements successifs subis annuellement dans le cadre de la contribution instaurée par l'Etat en 2014 pour le redressement des finances publiques.

Les montants de la DSR et de la DNP, passent respectivement de 350 914 € et 57 644 € en 2017 à 366 325 € (+4,39%) et 59 550 € (+3,31%) en 2018.

Les participations des autres financeurs :

Ces produits s'élèvent à 186 002,88 € et comprennent notamment :

Etat : 26 692,95 €

Département : 4 000 € de subvention pour le fonctionnement du centre Aragon,

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Cher) : 123 699,93 € pour les services de la petite enfance, (Multi-accueil & Relais d'Assistants Maternels), des accueils de loisirs et de l'accueil ado,

Collège Voltaire : 12 794,87 € pour l'usage des équipements sportifs communaux.

En 2018, la Commune a reçu une « dotation recensement » de la Préfecture du Cher d'un montant de 13 141 € pour les frais liés à la rémunération d'agents recenseurs.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis 2016, sont éligibles au FCTVA certains travaux d'entretien de bâtiments ou de voiries de la section de fonctionnement. Ainsi, la récupération partielle de la TVA sur des travaux d'entretien réalisés sur l'exercice 2017, apporte une recette de 3 228,67 €.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 8 208 942,13 € sont en légère diminution, entre 2017 et 2018 (- 1,02%) ; résultat d'une certaine stabilité affichée sur près de 86% des dépenses totales au niveau du cumul des chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel ».

Les dépenses réelles s'élèvent à 7 991 636,35 € ; la répartition fonctionnelle (par secteur d'activités de 0 à 9) fait apparaître au classement 2018 les réalisations dans l'ordre décroissant suivant :

Fonction	Montant	%	Pour mémoire BP 2018
F0-services généraux des administrations	2 329 390,16 €	30,05	2 500 096 €
F2-enseignement et formation	1 452 859,90 €	18,74	1 489 559 €
F8-aménagement & services urbains, environnement	1 109 918,21 €	14,32	1 035 758 €
F3-culture	977 417,53 €	12,61	1 007 832 €
F6-famille	689 032,51 €	8,89	695 372 €
F4-sport et jeunesse	476 827,20 €	6,15	493 927 €
F1-sécurité et salubrité publiques	450 066,12 €	5,81	457 750 €
F9-action économique	200 153,16 €	2,58	214 563 €
F5-interventions sociales et santé	47 963,71 €	0,62	39 280 €
F7-logement	17 824,72 €	0,23	22 255 €

Charges à caractère général (chap. 011)

Les charges à caractère général progressent de 0,67% par rapport à 2017. Cette évolution plutôt stable confirme le travail quotidien et rigoureux des responsables de service qui contiennent les dépenses tout en maintenant la qualité du service.

Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)

Les charges de personnel représentent 67,62% des dépenses de fonctionnement, contre 66,37% en 2017. Elles augmentent très légèrement de +0,86% par rapport à 2017.

Cette augmentation des charges de personnel est principalement due à :

L'évolution automatique de la masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :
avancements d'échelon et de grades, promotions internes,

La compensation de la hausse de la CSG,

L'augmentation de la cotisation au FNC du SFT (Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement) parce que l'effectif a moins d'enfants à charge (effectif vieillissant),

La suppression des CUI-CAE et la prise en charge intégrale des 3 agents concernés par la collectivité

L'organisation du recensement de la population, opération qui intervient tous les 5 ans.

Ces augmentations ont toutefois été compensées en grande partie par des réorganisations de services, notamment :

L'étude des activités des agents d'entretiens et des ATSEM avec mise en place d'un fonctionnement optimisé à la rentrée scolaire de septembre 2018,

Plusieurs mouvements de personnel en cascade entre les services afin d'éviter de remplacer des agents partant en retraite.

Atténuations de produits (chap. 014)

Ce chapitre est en augmentation de 1,58% par rapport à 2017. La contribution de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) s'élève à 129 976 € en 2018.

Charges de gestion courante (chap. 65)

Les principales charges de gestion courante concernent :

Le Contingent incendie : 286 082 €,

Les subventions de fonctionnement versées aux associations : 195 011 € contre 205 313 € en 2017. La baisse est principalement due au retrait de 10 000 € sur la subvention versée à la Mission locale,

Les indemnités des élus : 65 031,81 €,

Les contributions aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 61 497,40€ dont :

- 51 932,00 € pour le Syndicat d'Énergie du Cher (SDE18),
 - 9 339,40 € de cotisation annuelle au Syndicat « Pays de Bourges »,
 - 126 € de cotisation année scolaire 2016/2017 pour le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS),
 - 100 € de contribution annuelle au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA du Cher).
- Le CCAS : 33 400 €.

Charges financières (chap. 66)

Les charges financières correspondent principalement aux intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie. Le budget 2018 affiche un montant de 106 607,61 €, en légère augmentation de 1,30% par rapport à 2017 ; une dépense de 4 122 € est à noter pour régler les « frais de commission » rattachés à l'emprunt pluriannuel de 4 122 600 € (2017-2019) contracté auprès du Crédit Agricole.

L'ÉPARGNE

L'épargne brute :

L'épargne brute, appelée également Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute), correspond à la différence entre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2018 s'élève à 704 455,04 € soit 103,17 €/habitant ; entre 2017 et 2018 une baisse de 13,64% (annexe 5-a).

L'épargne nette

L'épargne nette, ou Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette), correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital des emprunts. Elle mesure la capacité de la Ville à financer ses investissements par des ressources propres.

Après le retrait du remboursement du capital de dette d'un montant de 474 931,32 €, l'exercice dégage une épargne nette de 229 523,72 € soit 33,62 €/habitant (annexe 5-b).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation générale de l'évolution des réalisations de la section de 2014 à 2018 (annexe 6-a & 6-b).

Pour le budget 2019, les montants des crédits 2018 qui seront à reporter s'élèvent à :
294 977 € pour les dépenses,
511 146 € pour les recettes.

La section d'investissement 2018 affiche un résultat déficitaire de 129 283,46 €.

Recettes d'investissement

Le montant global des recettes d'investissement est de 2 456 619,06 €. On distingue les ressources propres des recettes d'équipement.

Les ressources propres

Les ressources propres affichent un montant total de 1 058 321,92 € et se décomposent de la façon suivante :

Recettes propres à l'exercice 357 026,24 € réparties comme suit :

Le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), calculé en fonction des investissements réalisés au cours de l'année N-1 s'élève à 105 547,98 € soit 29,56% des ressources propres,

Les recettes liées à la taxe d'aménagement sont de 34 126,81 € soit 9,56%,

Les amortissements sur biens immobilisés s'élèvent à 217 351,45 € soit 60,88%.

L'excédent antérieur capitalisé représente 500 000 € ; cette capitalisation exceptionnelle découle de la réalisation de la tranche n° 1 de 755 000 € de l'emprunt pluriannuel réalisé fin d'année 2017.

Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement s'élèvent à 1 242 250,72 € et comprennent les subventions et les emprunts.

Les subventions d'équipement

Les recettes de subventions de 5 520,90 € sont en nette diminution (-89,33%) par rapport à celles perçues en 2017 ; elles ne représentent que 0,22% du total des recettes d'investissement. Après un examen plus approfondi, on constate que les financements qui étaient attendus en 2018 vont être reportés au budget 2019 pour un total de 511 146 € (100% des recettes investissement des Restes A Réaliser 2018).

Les emprunts nouveaux

En 2018, la tranche n° 2 de l'emprunt pluriannuel a été réalisée pour un montant de 1 207 000 €, représentant 49,13% du total des recettes d'investissement 2018.

Il est à rappeler que 2 emprunts contractés en décembre 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le bassin d'orages rue des Varennes ont été transférés à la Communauté de communes FerCher dans le cadre du transfert de compétence du réseau des eaux pluviales à effet au 1^{er} janvier 2017. Cette décision du transfert est intervenue entre la Commune et l'intercommunalité après le vote du budget primitif 2018, au cours de l'année un remboursement a été effectué par FerCher sur les annuités indûment versées par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est un montant de 21 729,82 € de part en capital qui a été perçu ; la partie des intérêts pour 8 563,75 € a été remboursée par FerCher (Chap.76 produits financiers).

Les autres recettes

Les opérations pour compte de tiers :

Lors de certains travaux, il est opportun de mutualiser les interventions avec la Communauté de communes FerCher pour les réseaux relevant de son périmètre de compétence. Les remboursements pour 2018 s'élèvent au global à 6 739,67 € ;

Les opérations d'ordre

Ces écritures purement comptables (sans décaissement) s'élèvent au total à 366 658,20 € et comprennent notamment, les dotations aux amortissements (217 351,45 €) et les opérations patrimoniales (149 306,75 €).

Dépenses d'investissement

Le montant global des dépenses d'investissement est de 2 384 606,84 €.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 704 597,01 €, pour l'exercice 2018 alors qu'elles étaient de 1 149 533,91 € en 2017 (+ 48,29%) et représentent 71,48% des dépenses d'investissement. Pourtant, seuls 68,99% des crédits ouverts au Budget Primitif 2018 ont été consommés (**annexe 6-c**).

Après la mise en place des Autorisations de Programme (AP) en 2010, un projet de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été établi en 2017, permettant une programmation des investissements au-delà du budget annuel avec une vision prospective. Au budget primitif 2018, le PPI a été validé avec un montant prévisionnel d'investissements (crédits de paiement des AP inclus) pour un total de 3 331 117 € ; des modifications budgétaires ont été apportées arrêtant les crédits ouverts pour un total de 3 482 519 € (R.A.R. 2017 inclus).

Autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) :

Concernant les investissements votés en AP/CP, les réalisations 2018 s'élèvent à 1 052 705,08 € et représentent 61,76% du total des dépenses d'équipement individualisées en opérations (1 704 597,01 €).

Pour l'exercice 2018, la révision totale des AP est en hausse de 569 090 €, celle des CP en baisse de 1 277 626 € et représentent un taux de réalisation de 45,17% des crédits ouverts. Pour mémoire, le taux de réalisation pour l'exercice 2017 était de 59,81%.

Cette diminution du taux de réalisation des crédits de paiements s'explique principalement par l'AP 11 « restructuration du groupe scolaire ». En effet, les crédits ouverts au Budget Primitif pour 1 735 000 € n'ont été réalisés qu'à hauteur de 490 000 €.

Il est donc impératif de jauger le plus précisément possible, lors de l'élaboration des budgets, les montants des Crédits de Paiements afin d'éviter des révisions importantes.

Les AP n° 10 - « rue Salengro -collecteur d'eaux pluviales et travaux de VRD » et n° 12 « réfection et embellissement de la place de la République » sont soldées.

Remboursement de la dette et dotations à reverser :

Le remboursement du capital des emprunts et autres dettes s'élève à 476 080,32 € et représente 19,96% des dépenses d'investissement alors qu'il était de 20,89% pour l'année 2017.

Opérations pour compte de tiers

Sont retracées 3 300 € de dépenses d'investissement qui seront remboursées a posteriori par la Communauté des communes FerCher à l'issue des travaux menés en coordination.

La dette

Au 31/12/2018, l'encours de la dette est de 5 788 780,86 € soit 847,80 €/habitant.

Evolution de la dette communale de 2014 à 2018 (annexe 7).

La progression à la hausse résulte de la réalisation de la tranche n° 2 de l'emprunt pluriannuel signé avec le Crédit Agricole pour un crédit multi-index qui se soldera en 2019.

La capacité de désendettement (annexe 8)

La capacité de désendettement est le principal ratio d'analyse de la solvabilité d'une collectivité. Il est exprimé en années et calculé par le rapport de la dette en capital sur l'épargne brute, correspond à la durée nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

On peut constater que ce ratio s'établit à 8,22 ans en 2018. La Ville pourrait donc rembourser la totalité de sa dette en moins de 8,5 ans, sous réserve d'y consacrer la totalité de l'épargne dégagée.

Pour mémoire, la solvabilité d'une collectivité est évaluée selon la grille suivante :

- Zone verte : moins de 8 ans,
- Zone médiane : entre 8 et 11 ans,
- Zone orange : entre 11 et 15 ans,
- Zone rouge : plus de 15 ans.

Conclusion :

Le compte administratif 2018 témoigne de la rigueur dans la gestion de la Ville grâce aux efforts conjoints des élus et des services communaux.

En section de fonctionnement, les produits de la fiscalité et des dotations restent plutôt stables, tandis que l'évolution des dépenses est maîtrisée.

En section d'investissement, les recettes sont en hausse grâce aux excédents antérieurs et à l'emprunt, compensant temporairement la quasi-disparition des subventions. Le redémarrage à la hausse des dépenses d'équipement constitue une bonne nouvelle pour notre commune, tout en préservant un niveau d'endettement convenable.

La situation financière satisfaisante de la Ville permet ainsi d'envisager sereinement le projet de budget 2019 mais toujours avec vigilance.

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte, par 25 voix pour et 1 abstention, le Compte Administratif 2018.